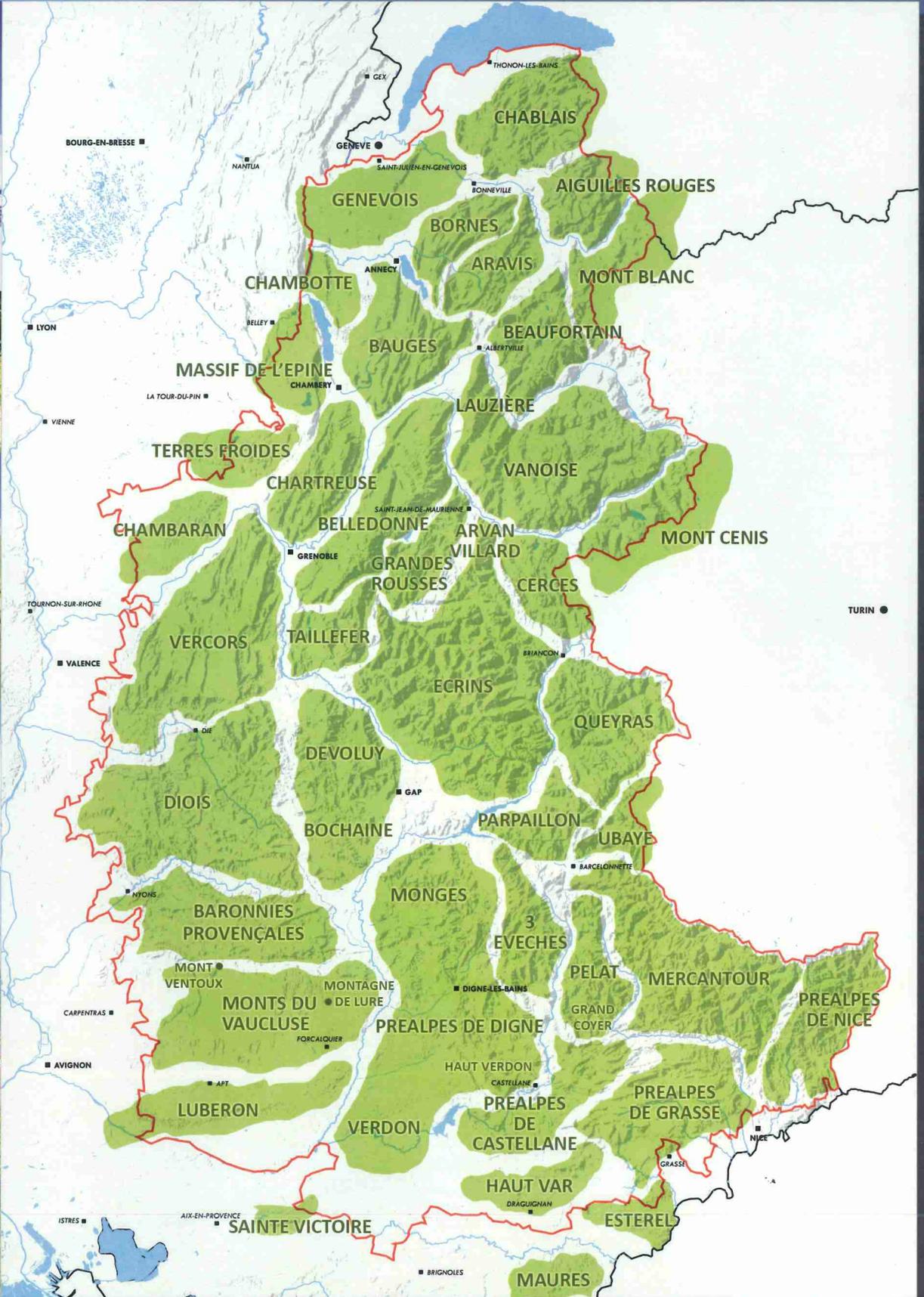
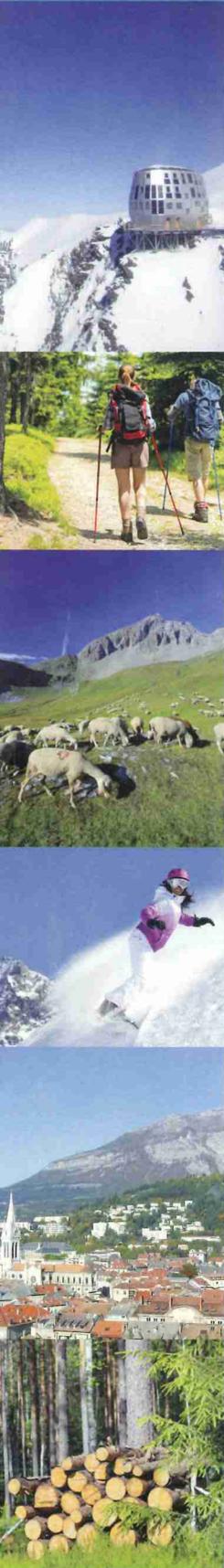


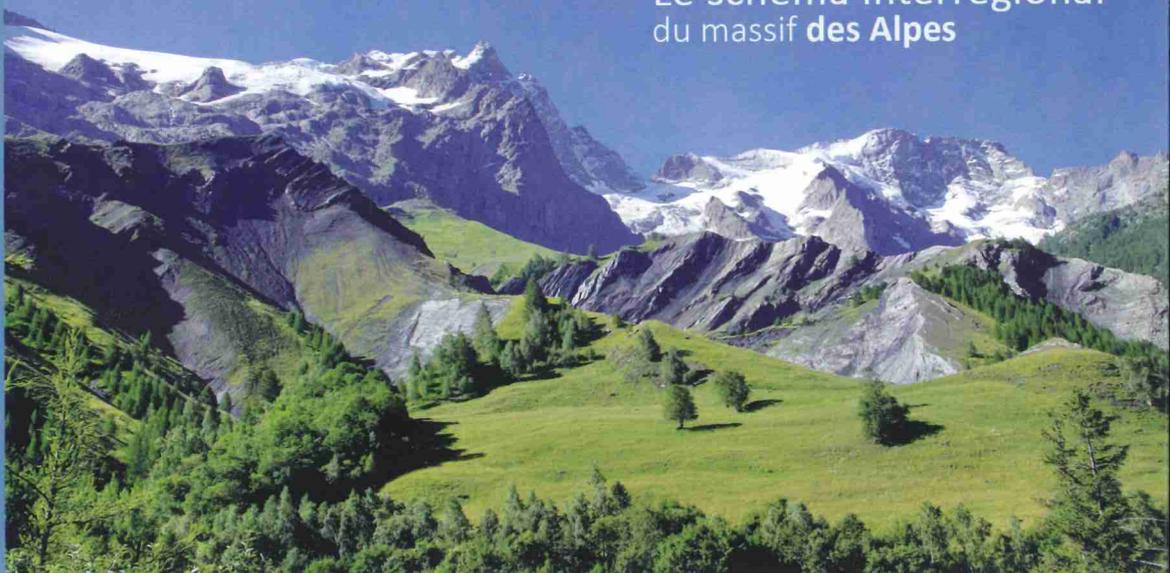
Le schéma interrégional du massif **des Alpes**



Pourquoi un schéma ?

- ▶ Pour fédérer dans la durée les énergies de tous les acteurs des Alpes en faveur de l'aménagement, du développement et de la protection de ce massif.
- ▶ Pour mettre en action toutes les politiques publiques portées par les différentes collectivités publiques concernées.

Le schéma interrégional du massif des Alpes



Chapitre
1

Préserver
et mettre en
valeur les
patrimoines
alpins

Consolider
et diversifier
les filières
économiques
du massif

Chapitre
2

Chapitre
3

Vivre et
habiter le
territoire
de montagne

Le SIMA :
une stratégie des
préconisations
pour agir

Les axes thématiques retenus

Les systèmes montagnards sont des espaces à interactions fortes, notamment du fait de la rareté de certaines ressources naturelles et des contraintes particulières que les habitants ont dû prendre en compte dès l'origine. Le schéma de massif traduit cela dans les trois premiers chapitres par des stratégies et des recommandations croisées en matière de préservation et mise en valeur des patrimoines alpins, de confortement et de développement des filières économiques des Alpes, ainsi que de conditions nécessaires pour vivre et habiter les Alpes, notamment en matière d'accès aux services et aux emplois et prenant en compte des problématiques particulières comme la multiplicité et l'ampleur des risques naturels en montagne, ainsi que la saisonnalité de l'activité économique.

Le schéma contient ainsi des engagements-clés pour l'avenir du massif, son aménagement et sa préservation, tout en promouvant un développement exemplaire conduit par les entreprises et les habitants des Alpes.

Le comité de massif des Alpes

Créé par la loi montagne de 1985, renforcé par la loi d'aménagement et de développement durable des territoires (1995), la loi relative à la démocratie de proximité (2002) et plus récemment la loi relative au développement des territoires ruraux (2005), le comité de massif des Alpes est une instance de concertation au sein de laquelle est assurée une représentation solidaire des acteurs alpins. Il comporte soixante-neuf membres répartis en trois collèges :

* le collège des élus, majoritaire avec 35 membres représentatifs des différentes échelles régionales, départementales, intercommunales et communales ;

* le collège des représentants des activités économiques composé notamment des représentants consulaires et syndicaux (17 membres) ;

* les représentants d'associations, d'organismes gestionnaires de parcs et des personnalités qualifiées composent le troisième collège (17 membres).

Le comité de massif joue un rôle de veille permanente pour assurer la prise en compte des spécificités de la montagne dans toutes les politiques publiques menées sur les massifs : il doit permettre, par ses éclairages, de faciliter la

coordination de l'action publique au niveau interrégional, ainsi que dans une logique transfrontalière.

L'avis du comité de massif est en particulier requis en matière de procédures de classement (sites classés, réserves naturelles...), sur les projets de schéma régional climat-air-énergie, sur les projets de chartes des parcs nationaux.

Par ailleurs, le comité de massif dispose en son sein d'une commission dédiée à l'examen des projets d'aménagement de la montagne (UTN et SCoT comportant des UTN).



Affirmer la nécessité d'une **stratégie européenne et nationale** pour les Alpes

Travailler avec les **métropoles et les territoires transfrontaliers**

Expérimenter, évaluer, capitaliser et partager à l'échelle alpine

Construire et pérenniser une **ingénierie locale** publique et privée performante

Les échelles de l'action

L'affichage d'une stratégie ambitieuse de développement durable du massif alpin implique une réflexion sur l'articulation des échelles : celle du projet, celle de la réflexion et de la mutualisation des moyens, celle de la capitalisation des bonnes pratiques et des échanges inter-massifs et celle de la reconnaissance de la plus-value des Alpes pour l'Europe.

Le **comité de massif des Alpes** a intégré cette nécessité et a donc élaboré une stratégie basée sur les « recommandations pour l'action » qui suivent :

- renforcer la gouvernance multi-niveaux, au sein de laquelle le comité est un pivot essentiel ;
- promouvoir au service des Alpes la complémentarité des rôles de toutes les collectivités dans leurs compétences institutionnelles ou leurs rôles de chef de file ;
- soutenir et développer les dynamiques de réseaux d'acteurs et d'entreprises, transcendant les approches thématiques et mutualisant les moyens.

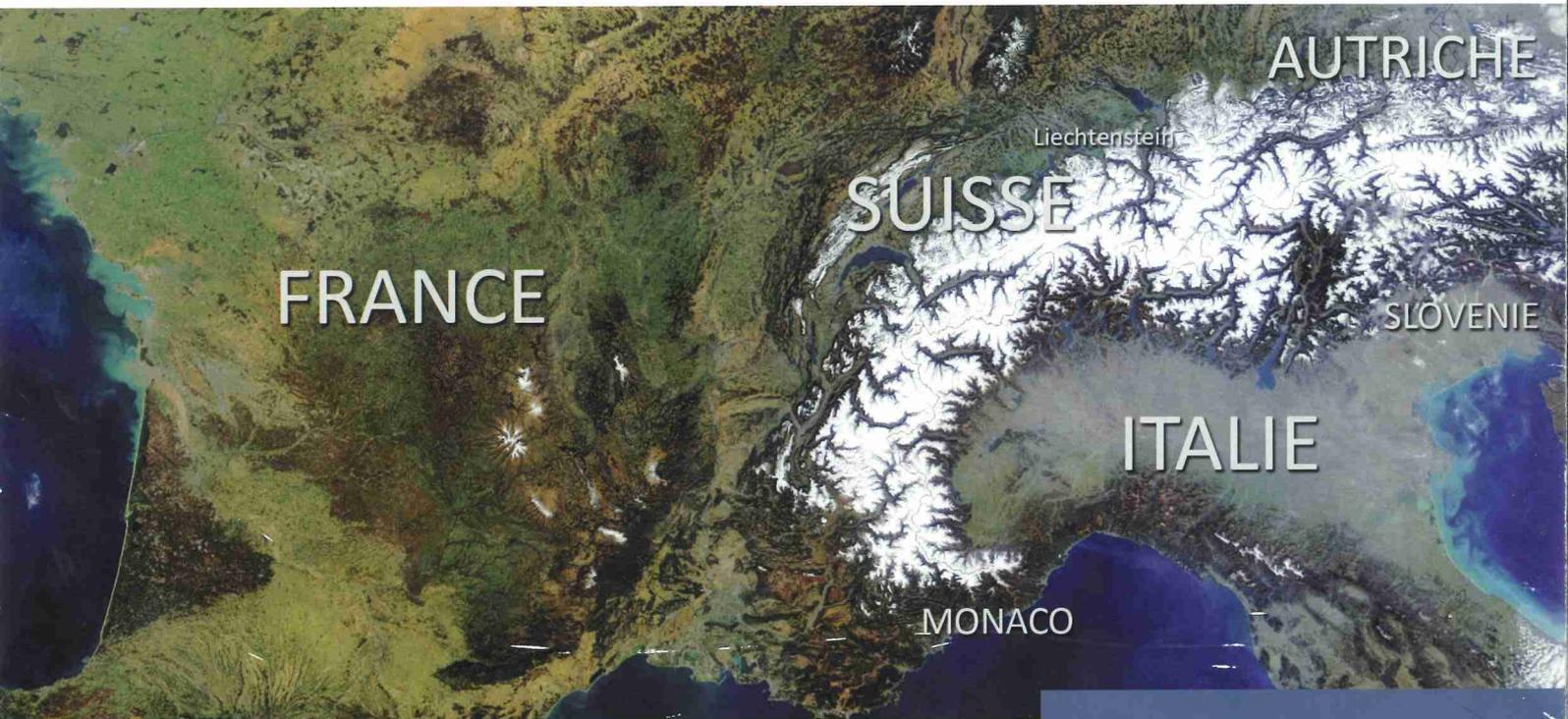
La mise en oeuvre des orientations

Le SIMA : un cadre partenarial de référence pour tous les projets de territoires dans les Alpes

- ▶ un dispositif pédagogique construit par la commission permanente du comité de massif, à destination de tous les acteurs (élus, techniciens et prestataires) des territoires de réflexion stratégique et des territoires de projets ;
- ▶ un cadre de réflexion pour la construction des avis du comité de massif sur les documents qui lui sont soumis.

Le SIMA : un cadre partenarial de référence pour tous les programmes financiers concernant les Alpes

- ▶ pour des réponses cohérentes et articulées dans les programmes communautaires de Rhône-Alpes et de Provence-Alpes-Côte d'Azur, mettant en oeuvre l'inter-régionalité du massif ;
- ▶ pour des réponses spécifiques aux problématiques alpines dans les programmes interrégionaux dont le national (Convention Interrégionale du Massif des Alpes) et l'europpéen (Programme Opérationnel Interrégional des Alpes), ainsi que les programmes transfrontaliers avec l'Italie et la Suisse (dont ALCOTRA) et transnationaux (Alpine Space) ;
- ▶ pour l'affirmation d'une stratégie de mise en valeur de la plus-value que constitue les Alpes pour l'Europe.



Datar
(futur CGET) **Alpes**

L'équipe dédiée

Sous l'autorité du préfet coordonnateur du massif, le commissaire à l'aménagement, au développement et à la protection des Alpes a un rôle institutionnel, d'ordre interrégional et interministériel, au service de la politique de massif : interface entre acteurs du massif et l'Etat, secrétariat des instances de massif, préparation et suivi de la CIMA (Convention Interrégionale du Massif des Alpes), animation et conseils en liaison avec les acteurs et les organismes structurant le massif des Alpes.

Siège de Grenoble

12 place de Verdun - 38032 Grenoble Cedex 1
Tél. +33 (0)4.76.87.61.68 | Fax : +33 (0)4.76.46.13.86
infogre@datar.gouv.fr

Antenne de Gap

28 rue Saint-Arey - 05011 GAP cedex
Tél. +33 (0)4.92.53.21.12 | Fax : +33 (0)4.92.53.21.11
infogap@datar.gouv.fr